

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 31 MARS 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 – OBJET : ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité. Ses missions sont :

- D'accompagner les porteurs de projet ;
- De participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine ;
- D'aider à créer des emplois et à maintenir les savoir-faire ;
- De participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- D'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité, notamment touristique, des communes.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole à la Fondation du Patrimoine.

La cotisation annuelle pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200 €.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

